

Projet de loi n° 15

-T- 2 de 2

**Loi permettant l'établissement de régimes de retraite à prestations cibles dans
certaines entreprises du secteur des pâtes et papiers**

Amendement

L'article 1 du projet de loi n°15 est modifié par l'insertion, au début, de
« Exceptionnellement, ».